



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Délibération du Conseil Municipal

N° 30/01/2024 - 007

L'an deux mille vingt-quatre ; le trente du mois de janvier à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 22 janvier 2024 se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 16 votants : 19	<i>Présents</i> Patrick CHADAILLAT, maire. Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Benoît ERHET, Isabelle RODIER, Gérard GILLES, Naciba MESSAOUDI adjoints au Maire Jean-Jacques LEMOINE, Denise LARDRY, Philippe DUBLED, Monique UNTERNER, Gilles TOUCHAIS, Bruno BALLAND, Valérie ENRICI, Kévin TOIRON, Fabrice FIGUIERE, conseillers municipaux.
date de la convocation : 22 janvier 2024	<i>Absents excusés</i> Roselyne GRANCHET, pouvoir à Bruno BALLAND Clotilde BEN SOUSSAN, pouvoir à Patrick CHADAILLAT Laure LEROUX, pouvoir à Isabelle RODIER <i>Absents</i> Aude MATHE Eve HARRISON Hugues JULLY Julien LEBLANC
date d'affichage : 24 janvier 2024	Secrétaire de séance : M. Bruno BALLAND

MOTION sur les dysfonctionnements dans le déploiement de la fibre optique

M. le Maire indique qu'il a été saisi par le Maire de Bois le Roi qui lui a transmis ainsi qu'à toutes les communes de l'agglomération la motion prise par son Conseil Municipal le 21 décembre dernier.

Cette motion est relative aux dysfonctionnements dans le déploiement de la fibre optique.

Tout comme la commune de Bois-le-Roi, la commune de Vulaines-sur-Seine souhaite s'assurer que ses habitants disposent d'un accès de qualité à internet. L'accès à internet est aujourd'hui essentiel aux activités professionnelles et commerciales mais aussi pour l'accès à la culture, aux loisirs et aux tâches de la vie quotidienne.

Les grands opérateurs des télécom n'ayant pas manifesté d'intérêt pour le déploiement de la fibre sur la commune au regard de la trop faible densité de population, il était nécessaire pour les élus communaux de prendre en charge le leadership sur un projet de déploiement d'un réseau de fibre jusqu'au domicile (réseau FttH).

Pour mémoire, sur notre territoire, seules les communes d'Avon et Fontainebleau ont fait l'objet d'une marque d'intérêt et le déploiement de la fibre est pris en charge par la société Orange.

Bien que le déploiement de la fibre ait été réalisé conformément au cahier des charges du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, les habitants de Vulaines-sur-Seine subissent régulièrement des dysfonctionnements et des coupures de l'accès à internet, parfois pendant plusieurs jours, sans qu'ils n'aient au minimum une information sur les causes de ces interruptions de service.

L'une des principales raisons est le raccordement au réseau en « mode STOC » (sous-traitance opérateur commercial), que l'ARCEP impose au propriétaire du réseau (Seine-et-Marne Numérique) pour permettre la prise en charge du raccordement par les fournisseurs d'accès internet. Lesquels, à leur tour, sous-traitent à une autre entreprise qui elle aussi sous-traite à une autre entreprise.

Nous constatons que cette multiplicité d'intervenants en charge du raccordement au réseau fibre à la charge des FAI conduit régulièrement à des dégradations qui touchent les équipements actifs des opérateurs et ont de multiples fâcheuses conséquences, de la déconnexion de particuliers à la dégradation des portes d'accès aux armoires de rue, en passant par les déchets laissés sur la voie publique.

Nous regrettons les dégradations persistantes sur le réseau, les échecs de raccordement suivi de réparation. Face à cette situation, la commune de Vulaines-sur-Seine s'engage régulièrement auprès de ses administrés en prenant en compte les nombreuses demandes d'aides opérationnelles exprimées par ses habitants.

Nous soutenons pleinement les critiques émises par le Département de la Seine-et-Marne et l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) soulignant l'urgence de résoudre les problèmes dans le déploiement de la fibre optique.

Nous soutenons la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour le relai qu'elle fait des dysfonctionnements constatés par les communes du territoire et leurs habitants au sein des instances du Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Nous sollicitons également notre député, M. Frédéric VALLETOUX, pour qu'il porte cette problématique à l'Assemblée Nationale au travers de la proposition de loi n° 795, dite « PPL Chaize », votée unanimement par le Sénat, qui représente une opportunité de mettre les opérateurs devant leurs responsabilités.

La proposition de loi a pour objectif d'imposer aux opérateurs télécoms et à leurs sous-traitants la responsabilité de garantir la qualité des raccordements jusqu'à l'abonné, tout en minimisant les dégradations courantes constatées sur les équipements de réseaux optiques tels que les armoires techniques, câbles et boîtiers.

L'impact attendu est une installation conforme chez nos concitoyens, réduisant significativement les risques de pannes et de coupures.

Nous demandons à l'ARCEP d'intervenir de manière proactive pour garantir la qualité des raccordements aux réseaux de fibre optique.

Cette motion sera transmise aux autorités concernées ainsi qu'à l'AVICCA.

Nous appelons les opérateurs commerciaux à passer des promesses aux actions concrètes pour remédier aux dysfonctionnements.

En sensibilisant la population locale aux enjeux de l'aménagement numérique du territoire, nous espérons mobiliser le soutien citoyen. Nous encourageons également les autres collectivités locales à se joindre à cette démarche pour faire pression sur les opérateurs et les pouvoirs publics.

En adoptant cette motion à l'unanimité, le Conseil Municipal affirme sa volonté :

- **de défendre le réseau public SEM@fibre et les intérêts des Vulainots**
- **et de contribuer à un déploiement équitable et efficace de la fibre optique.**

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 30 janvier 2024.



Le Maire,

Patrick CHADAILLAT